

# DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune  
de  
BLAIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf Septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

**DATE DE CONVOCATION** : 12 Septembre 2019.

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 24 – REPRESENTES : 5.

**PRESENTS** : M. BUF Jean-Michel, Mmes GUIHOT Nathalie et GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mmes AUBRY Sylvie et CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes GILLET Maryline, GUINEL Marie-Jeanne et LE BOUEDEC Christiane, M. MORMANN Cédric, Mme ORDRONNEAU Séverine, MM. PAITIER Christophe et PELÉ Martin, Mme PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PONTAC Serge et RANNOU Yannick et Mme SCHLADT Rita.

**EXCUSES** : M. BROUTIN Ludovic (*pouvoir à M. Jean-Michel BUF*), Mme COOREVITS Catherine (*pouvoir à M. Philippe CAILLON*), Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à Mme Marie-France GUIHO*), M. PLANTARD Thierry (*pouvoir à Mme Laurence PELÉ LEGOUX*) et M. RICARDEAU James (*pouvoir à Mme Véronique LE BORGNE*).

**SECRETAIRES DE SEANCE** : MM. Martin PELÉ et Serge PONTAC.

<b>OBJET :</b>	<i>Subvention CTR pour la réalisation d'une liaison douce entre la Garenne de Rohan et la rue des Rigondais</i>
----------------	---

N° 2019 / 09 / 13

*Suite au Contrat Territoires-Région (CTR) mis en place par la Région des Pays de la Loire et dont les modalités ont été votées par la commission permanente du 3 février 2017, il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention CTR dans le cadre de la réalisation d'une liaison douce entre la Garenne de Rohan et la rue des Rigondais.*

*Présentation du projet :*

*L'aménagement et l'équipement du Lotissement « La Garenne de Rohan » sont assurés par la Société NEXITY FONCIER CONSEIL, par le biais d'une autorisation de permis d'aménager N° 044 015 10 F 3001, délivré par la Mairie de BLAIN en date du 22 Octobre 2010 suivi d'un permis d'aménager modificatif N° 044 015 10 F3001-1 en date du 13 mai 2011 et d'un second permis d'aménager modificatif n°44015 10 F3001 M02 en date du 25 octobre 2016.*

*La Commune souhaite effectuer une liaison douce reliant le centre bourg et ce lotissement d'environ 250 logements.*

*Le projet consiste à réaliser une passerelle d'une longueur de 160 mètres et d'une largeur de 1,40m, qui enjambe le ruisseau du Courgeon.*

.../...

Le plan de financement est le suivant :

**REALISATION D'UNE LIAISON DOUCE ENTRE LA GARENNE DE ROHAN ET  
LA RUE DES RIGONDAIS**

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux	66 700,00 €	Région (CTR)	53 360,00 €
		Autofinancement	13 340,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>66 700,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>66 700,00 €</b>

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à  
l'appui de leur convocation,*

*Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir  
délibéré :*

*APPROUVE le plan de financement présenté,*

*SOLLICITE l'ensemble des organismes mentionnés pour l'octroi des  
subventions prévues dans le plan de financement,*

*AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce se rapportant à cette  
affaire.*

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,  
Le 23 Septembre 2019,  
Le Maire.

